



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances  
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts  
de construction des infrastructures de transport****Septième session**

Genève, 28 juin 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la septième session\*, \*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 28 juin 2018, à 10 heures, salle V

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts.
3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée.
4. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation.
5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts.

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE ([www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html](http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([maria.mostovets@unece.org](mailto:maria.mostovets@unece.org)).

\*\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne, à l'adresse : [uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=wgQWnp](http://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=wgQWnp) ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : [www.unece.org/trans/main/wp5/wp5\\_ge\\_benchmarking\\_transport\\_infrastructure\\_construction\\_costs\\_07.html](http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge_benchmarking_transport_infrastructure_construction_costs_07.html). Le formulaire d'inscription est à renvoyer deux semaines avant le début de la session au secrétariat de la CEE par courrier électronique ([maria.mostovets@unece.org](mailto:maria.mostovets@unece.org)). Les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix) (voir le plan sur le site Web de la CEE : [www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html](http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html)).



6. Questions diverses.
7. Date et lieu de la prochaine session.
8. Adoption des principales décisions.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe d'experts est invité à adopter son ordre du jour.

#### **Documentation**

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/13

### **2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts**

Les membres du Groupe passeront en revue des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques mis en œuvre au niveau national et éventuellement au niveau international pour évaluer, calculer et analyser les coûts de construction des infrastructures de transport.

Le Groupe souhaitera peut-être rappeler qu'à sa précédente session, il a estimé que le deuxième chapitre de son rapport final devrait contenir toutes les méthodes et les bonnes pratiques déjà présentées par les experts ainsi que les informations supplémentaires que pourraient fournir les États membres de la CEE. De plus, le secrétariat a prié les experts de bien vouloir fournir un document de deux pages faisant la synthèse de leurs exposés afin de l'insérer dans le chapitre. Il a également informé le Groupe qu'il réaliserait une analyse documentaire pour recueillir toutes les informations publiques disponibles.

Le Groupe souhaitera peut-être examiner le document informel n° 1, qui contient le projet de deuxième chapitre de son rapport final.

#### **Documentation**

Document informel n° 1

### **3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée**

Le Groupe souhaitera peut-être rappeler qu'il a examiné à sa précédente session les documents n° 2 fournis par le représentant des Chemins de fer polonais (PKP PLK) qui comportaient une liste de termes et un questionnaire relatifs aux chemins de fer. Le Groupe souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/5 contenant la liste terminologique et le questionnaire concernant le secteur des chemins de fer.

En ce qui concerne les voies navigables intérieures, le Groupe a, lors de ses précédentes sessions, examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/3, qui contenait un projet de terminologie concernant ce secteur. Le Groupe souhaitera peut-être rappeler que le secrétariat lui a fait savoir que ce document serait téléchargé en tant que document informel pour la cinquante-troisième session du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (27-29 juin 2018) pour examen.

Concernant les ports, le Groupe souhaitera peut-être rappeler que le port de Gdynia a pris la direction des travaux du sous-groupe des ports et qu'il avait déjà élaboré, pour la précédente session du Groupe, un projet de liste terminologique et de questionnaire pour l'évaluation comparative. Le Groupe souhaitera peut-être examiner le document

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/6, qui contient la liste terminologique et le questionnaire concernant les coûts de construction des ports.

#### **Documentation**

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/5, ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/6

#### **4. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner des sujets de préoccupation relatifs aux coûts de construction des infrastructures de transport et aux besoins en matière d'évaluation comparative pour les différents modes de transport intérieur (route, rail, navigation intérieure, transport intermodal, liaisons entre ports maritimes et arrière-pays, nœuds intermodaux et centres logistiques).

#### **5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts**

Le Groupe souhaitera peut-être examiner le document informel n° 2, qui contient les réponses déjà reçues au questionnaire sur les coûts de construction des routes ainsi que des observations sur la liste terminologique. Le Groupe souhaitera peut-être examiner la manière dont ces réponses devraient être illustrées aux fins de la réalisation de l'évaluation comparative.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être revoir la structure de son rapport final, qu'il avait déjà examinée à sa session précédente, et notamment se pencher sur les recommandations et propositions faites aux membres de la CEE concernant l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport. Le mandat du Groupe prévoit la soumission d'un rapport complet sur ses réalisations, assorti de recommandations générales.

#### **Documentation**

Document informel n° 2

#### **6. Questions diverses**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt pour ses travaux.

#### **7. Date et lieu de la prochaine session**

Aucune session du Groupe d'experts n'est prévue afin que le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports puisse, à sa prochaine session, qui aura lieu du 3 au 5 septembre 2018, examiner les progrès accomplis et formuler des orientations pour les éventuelles activités futures du Groupe d'experts, selon qu'il convient, pour approbation par le Comité des transports intérieurs en février 2019.

#### **8. Adoption des principales décisions**

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.